



Les randos multisports

En associant d'autres activités sportives de pleine nature (V.T.T., cyclotourisme, équitation, etc.), la famille des randos multisports offre un bel éventail de randonnées pour découvrir les joies de la nature et la beauté des parcours choisis.

Exemples de manifestations fédérées :

- La rando des 3 châteaux (Seine-et-Marne),
- La randonnée pédestre et V.T.T. de la Saint-Jean (Haute-Loire),
- La balade des oies sauvages (Charente),
- Les randos « mixtes » (Vendée),
- La Rando Muco (Côtes-d'Armor),
- La 6/46 (Jura),
- La rando du Petit Vin Blanc (Isère),
- La Tournuscimes (Saône-et-Loire),
- La Tram'jurassienne (Jura).

Caractéristiques :

- En général sans limitation de participants,
- Parcours balisés, différents suivant les sports proposés,
- Inscriptions le plus souvent sur place,

Enjeux :

- Attirer un public familial et plus jeune.
- Adapter la communication pour un public plus large que les randonneurs pédestres.
- Faire cohabiter différentes activités.



Crédit photo : Tournuscimes

randograndpublic@ffrandonnee.fr

Premiers conseils pour les nouveaux organisateurs :

Circuits :

L'expérience montre que marcheurs, vététistes ou cavaliers préfèrent, pour des raisons de sécurité et de tranquillité, randonner sur des circuits indépendants. Ceci ne doit pas empêcher, au contraire, des rencontres aux points de ravitaillements qui pourront être communs.

Pour les vététistes et les cyclistes, pensez à indiquer le profil du parcours. Veillez également à signaler les dangers : arrivées sur route, pentes raides, etc.

Voir fiche «Création des parcours».

Déclarations / autorisations :

En cas de manifestation sur la voie publique, une déclaration sera à réaliser pour la circulation groupée, en un point déterminé de plus de 75 piétons, 50 cycles ou autres véhicules ou engins non motorisés, ou encore 25 chevaux ou autres animaux. Lorsque plusieurs catégories de participants sont concernées par la manifestation, le seuil est déterminé au regard de la catégorie ayant le seuil le plus bas.

Voir fiche «Formalités administratives».

Assurance :

Vous veillerez à vérifier que les organisateurs sont bien couverts pour les différentes activités proposées.

Voir fiche «Formalités administratives».

Sécurité :

Chaque participant applique les règles définies par les fédérations délégataires. Ainsi le port du casque (pour le V.T.T. ou le cyclotourisme) ou de la bombe (pour l'équitation) devra être exigé et précisé dans les documents de communication.

Pour les secours le règlement de notre Fédération indique les dispositions à prendre en fonction du nombre de participants à la manifestation.

Rappel : les piétons sont prioritaires sur les tronçons communs, tous les participants doivent respecter le code de la route.

Voir fiche «Sécurité et organisation des secours».

Ravitaillements :

Pour les randonnées cyclistes ou équestres, les ravitaillements seront plus espacés que pour les marcheurs (compter au minimum 10 km entre deux postes).

Prévoir à chaque ravitaillement un minimum d'outillage pour dépanner les cyclistes.

Voir fiche «Convivialité et ravitaillement».

Arrivée :

Prévoyez un espace suffisamment important ainsi que des points de lavage pour les vélos et les chevaux.

Activités :

Si le contexte s'y prête (site, compétences, etc.), n'hésitez pas à proposer d'autres disciplines telles que le roller (sur voies vertes), le canoë-kayak, etc.

Rapprochez-vous des clubs ou des fédérations concernés.